



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 – Des terrasses plus vastes pour les établissements publics

Pour donner un peu d'air aux établissements publics qui viennent de rouvrir, le Conseil communal a décidé de permettre à ces derniers d'agrandir gracieusement les terrasses sur l'espace public.

Les établissements publics de la commune de Val-de-Travers ont pu rouvrir leurs portes lundi dernier après huit semaines de fermeture pour cause de pandémie.

Pour favoriser le retour des clients dans ces cafés, restaurants et bars tout en respectant les mesures d'hygiène et de distanciation sociale de l'office fédéral de la santé publique (OFSP), le Conseil communal a décidé de compléter sa décision de la semaine dernière – utilisation *gratuite* du domaine public pour l'installation des terrasses pour toute l'année 2020 – en permettant aux établissements d'agrandir leur terrasse dans l'espace public.

Cette mesure s'applique à tous les établissements publics, à ceux qui utilisent déjà le domaine public comme à ceux qui veulent agrandir leur terrasse actuelle située sur le domaine privé en utilisant une partie de l'espace public.

Ainsi, un restaurant trop à l'étroit sur sa propre parcelle pour y installer un nombre suffisant de tables à l'extérieur pourra demander à la Commune de pouvoir utiliser le domaine public gratuitement.

Vu la distance entre les tables prescrite par la Confédération, cette décision permettra à certains cafés de recevoir le même nombre de clients sur une plus grande surface extérieure.

Deux conditions principales sont posées par le Conseil communal pour agrandir les terrasses : un passage de 1 m 50 au minimum, y compris la bordure du trottoir, doit rester libre pour la circulation des piétons et la circulation routière ne doit pas être entravée.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
COVID-19 – Des terrasses plus vastes pour les établissements publics

Les établissements publics intéressés par cette possibilité sont invités à prendre contact avec le dicastère de la sécurité publique (032 886 43 40 / SecuritePublique.VDT@ne.ch) qui évaluera si les conditions précitées sont remplies.

Le Conseil communal de Val-de-Travers souhaite que les habitants de notre région puissent retrouver un semblant de normalité. Les terrasses favorisent la « méditerranéisation » de nos villages et concourent ainsi à la revitalisation de la vie sociale – tout en respectant les directives fédérales.

« Carpe diem quam minimum credula postero (Cueille le jour présent sans te soucier du lendemain)¹ », *Odes*, Horace, environ 22 avant J.-C.

Val-de-Travers, le 14 mai 2020

LE CONSEIL COMMUNAL

¹ www.lefigaro.fr/langue-francaise/expressions-francaises/2017/08/15/37003-20170815ARTFIG00002-d-o-vient-donc-la-formule-carpe-diem.php

